

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**www.express-mailing.com**

**PREAMBULE**

---

La société Axalone France, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.260 Euro, dont le siège social est situé 10, avenue d'Anjou – 91940 Les Ulis – France, RCS Evry 411 884 277, met à disposition d'utilisateurs professionnels exclusivement, une Plate-Forme d'envoi et de gestion de campagnes d'emailing par l'intermédiaire du site Internet [www.express-mailing.com](http://www.express-mailing.com) (ci-après nommée « la Plate-Forme Express-Mailing »).

Les présentes Conditions Générales régissent, d'une part, les conditions d'utilisation de la Plate-Forme Express-Mailing et d'autre part, les relations entre la société Axalone France et le bénéficiaire du Contrat de Prise en Régie ci-joint (ci-après nommé « l'Editeur »)

Sauf convention spéciale écrite, l'activation d'un Compte-Abonnement sur la Plate-Forme Express-Mailing, entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent « Contrat de Prise en Régie » et de ses « Conditions Générales de Vente » par l'Editeur et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur tous autres documents commerciaux.

**RÈGLES D'USAGE D'INTERNET**

---

La société Axalone France s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser, conformément aux progrès techniques l'accès, la consultation et l'utilisation des informations du site Express-Mailing. L'Editeur déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaît :

1. qu'il est le seul responsable de l'usage fait des informations enregistrées, affichées ou transférées au travers du site Express-Mailing ;
2. que la société Axalone France ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers l'Editeur de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de ces informations ;
3. qu'il a connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer ces informations ;
4. que la communication par l'Editeur de tout ou partie des éléments de la Plate-Forme Express-Mailing est faite sous sa propre responsabilité ;
5. qu'il appartient à l'Editeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent la consultation de ces informations ;
6. et enfin qu'il appartient à l'Editeur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant à travers le réseau Internet.

## **ACCÈS AU SITE**

---

L'ouverture d'un Compte-Abonnement sera effective au plus tard quarante-huit heures ouvrées (48 heures) après réception du Contrat de Prise en Régie ci-joint signé et daté par l'Editeur.

Ce dernier pourra alors accéder au site Express-Mailing, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de la société Axalone France et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

## **UTILISATION DES CODES CONFIDENTIELS**

---

Les éléments d'identification permettant à l'Editeur de se connecter à la Plate-Forme Express-Mailing sont personnels et confidentiels. L'Editeur sera donc seul responsable de l'utilisation faite des éléments le concernant et s'engage à conserver secrets ces éléments d'identification et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification, l'Editeur devra choisir un nouvel identifiant et mot de passe et en avvertir immédiatement la société Axalone France par télécopie ou par courrier.

## **LICENCE D'UTILISATION**

---

Suite à l'acceptation du Contrat de Prise en Régie ci-joint et de ses Conditions Générales de Vente, la société Axalone France consent à l'Editeur une licence de consultation et de manipulation des informations issues de la Plate-Forme Express-Mailing pour lesquelles l'Editeur aura payé le prix tel que mentionné dans le dit Contrat.

Cette licence confère à l'Editeur un droit d'usage privé et exclusif de ses propres informations.

## **MISE A DISPOSITION DE LA PLATE-FORME EXPRESS-MAILING**

---

Le module d'envoi des email de la Plate-Forme Express-Mailing devant parfois traiter plusieurs dizaines de milliers d'adresses email par heure, l'Editeur reconnaît avoir conscience qu'entre le début et la fin de sa campagne, ses propres données peuvent être diffusées avec un décalage temporel pouvant aller de quelques minutes à plusieurs heures par rapport aux dates et heures qu'il aura indiquées dans l'interface Express-Mailing. La société Axalone France ne pourra être tenue pour responsable des pertes financières et commerciales engendrées par ce retard.

## **PERTURBATION DU SERVICE**

---

Seuls les retards de diffusion de plus de vingt-quatre heures (24 heures) signalés par l'Editeur à la société Axalone France dans les cinq jours (5 jours) suivant l'intervention de ce retard, pourront donner lieu à la négociation d'une indemnité qui ne pourra financièrement dépasser la valeur numéraire d'une mensualité (1 mois) du Contrat de Prise en Régie ci-joint.

Au-delà du second retard de plus de 24 heures dans une même période de cinq semaines (5 semaines) l'éditeur aura la possibilité (selon la procédure décrite à l'article « Conditions d'annulation ») de résilier prématurément son Compte-Abonnement. Axalone France et l'Editeur s'accordent cependant à ce que cette rupture de contrat n'engage financièrement aucune des parties, sans préjudice de tous dommages et intérêts ni négociation de toute indemnité.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

La plate-forme Express-Mailing est et restera intégralement la propriété intellectuelle de la société Axalone France. L'Editeur ne pourra donc en aucun cas accéder, modifier, exiger ou reproduire les codes sources de la dite Plate-Forme.

L'Editeur s'engage également à éviter de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, tout « piratage » et mise en réseau des données et informations issues du site Express-Mailing. Celui-ci sera tenu responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des données que celles-ci résultent de sa faute ou de sa simple négligence.

## CONFIDENTIALITE DES DONNEES

---

Tous les éléments rédigés et ajoutés par l'Editeur dans la plate-forme Express-Mailing (contenus des messages, adresses email, coordonnées postales des abonnés, numéros de téléphone, documents et images en Téléchargement, etc.) resteront strictement confidentiels.

Axalone France s'engage professionnellement à ne communiquer sous aucun prétexte ces données, ni à les vendre ou à les louer à des organismes tiers, ni même à en faire usage pour ses propres besoins.

Si les conditions le nécessitent, la société Axalone France pourra être amenée via un membre de confiance, à accepter et à s'engager sur des clauses de confidentialités tierces spécifiques à l'Editeur.

## DUREE DU CONTRAT

---

L'abonnement principal est non-exclusif et est souscrit pour une durée minimum de six mois (6 mois) à compter de la signature du Contrat de Prise en Régie ci-joint ou dès la première utilisation par l'éditeur de la plate-forme Express-Mailing.

Cet abonnement se renouvellera ensuite par tacite reconduction par périodes successives de six mois (6 mois). La durée des services optionnels sera précisée dans ce même Contrat ou dans tout autre document joint ou postérieur.

## PERIODE D'ESSAI

---

L'abonnement principal ne comportera aucune période d'essai.

Axalone France mettant en effet gratuitement à la disposition de l'Editeur, une interface de démonstration de la Plate-Forme Express-Mailing à des fins d'évaluation.

## CONDITIONS D'ANNULATION

---

Toute période de 6 mois engagée sera financièrement, entièrement due par l'Editeur.

Néanmoins, pour une période tacitement reconduite, l'Editeur dispose d'un délai de huit jours (8 jours) pour annuler la reconduction de son abonnement, le cachet de la Poste faisant foi.

Au-delà de ce délai, l'abonnement et les sommes perçues et à percevoir par la société Axalone France sont définitivement acquis.

Toute demande d'annulation devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la société Axalone France.

- En cas de paiement comptant, la clôture du Compte-Abonnement interviendra dès la réception de la demande de fermeture du dit compte.  
Il sera alors établi une facture pour le solde des consommations restant dues par l'Editeur.

**En cas de prélèvement automatique, la clôture du compte interviendra dans un délais d'un mois (1 mois) à compter de la réception de la demande de fermeture du dit compte.  
Ce délai tenant du fait des procédures bancaires engagées.**

## TRANSMISSION DE CONTRAT

---

Le Contrat de Prise en Régie ci-joint est nominatif et ne peut être donné, vendu ou échangé à tout autre tiers sans l'autorisation préalable et expresse de la société Axalone France.

Cette transmission devra, en cas d'acceptation par la société Axalone France, faire l'objet d'une modification des codes confidentiels attribués à l'ancien Editeur.

La violation de ces dispositions entraînera la fermeture immédiate du Compte-Abonnement sans qu'aucun des deux tiers ne puisse y accéder avant régularisation de la situation.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

---

Les tarifs exposés dans le Contrat de Prise en Régie ci-joint sont indiqués en Euro hors taxe. Toute période de six mois (6 mois) engagée sera financièrement, entièrement due par l'Editeur.

Les sommes dues au titre de l'abonnement principal de l'Editeur et des services optionnels mentionnés dans le Contrat de Prise en Régie ci-joint et, le cas échéant, sur tout document contractuel postérieur, donneront lieu à l'établissement d'une facture selon le tarif alors en vigueur.

Le paiement par l'Editeur peut s'effectuer au comptant (par chèque, carte bancaire), par prélèvement automatique ou par virement bancaire. La société Axalone France s'engage à ce que les informations concernant les transactions bancaires soient traitées de manière sécurisée.

Tout retard de paiement d'une facture à son échéance entraînera de manière automatisée une limitation de l'accès à la Plate-Forme Express-Mailing.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 92.1442 du 31/12/92, en cas de non-paiement d'une somme exigible et après envoi d'une simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de huit jours (8 jours), Axalone France aura la faculté de résilier définitivement le Compte-Abonnement de l'Editeur, de réclamer à titre d'indemnité une majoration des créances de 25% ainsi qu'interrompre toutes prestations au profit de l'Editeur, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Le présent Contrat est soumis à la législation française.

En cas de difficulté dans l'application de ce Contrat, l'Editeur et la société Axalone France s'engagent à chercher une solution amiable avant toute action en justice.

En cas de règlement judiciaire d'un différend, seul sera compétent le tribunal du lieu du siège social de la société Axalone France.

---

## L'EDITEUR

Je soussigné **Monsieur Guillaume MAYER**, accepte les termes des présentes Conditions Générales de vente ainsi que le contrat de prise en régie ci-joint.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » en toute lettre.**

**Signature**